



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Avec le soutien financier de :



- QU'APPELLE-T-ON RISQUE ? 3
- LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL 4
- COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ? 5
- CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ? 6
- LE RISQUE INONDATION 8
- LE RISQUE SUBMERSION MARINE 10
- LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT 12
- LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN 14
- LE RISQUE SÉISME 16
- LES RISQUES TECHNOLOGIQUES 18
- LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE 20
- L'HÉBERGEMENT D'URGENCE 22
- NOTES 23
- LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS 24

EDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Comme toutes les villes de France, **Grimaud** est exposée à des **risques naturels et technologiques**. Ma responsabilité, en tant que Maire, est de tout mettre en œuvre pour assurer la **protection de notre territoire et de ses habitants**, en lien avec les services de l'État.

Ce document vous permet de connaître **les différentes situations auxquelles notre commune est exposée**, ainsi que les mesures prises pour **limiter les conséquences sur la population**.

Je suis très attaché à cette démarche qui développe en chacun de nous une **culture de la Sécurité Civile**.

Je vous demande donc de **consulter attentivement** ce document et de le **conserver précieusement** pour être **acteur de votre sécurité** et celle de vos proches.

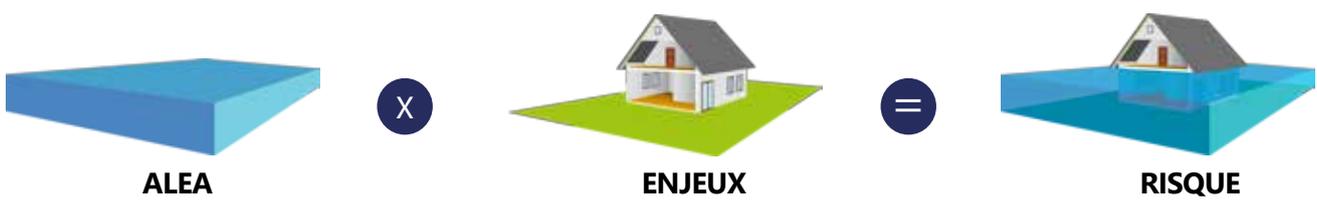
Car **la sécurité civile est l'affaire de tous**, je vous en souhaite une bonne lecture.

Alain BENEDETTO

Maire de Grimaud, Conseiller Départemental

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

7 RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune.

- 
Incendie de forêt
- 
Inondation
- 
Submersion marine
- 
Mouvements de terrain
- 
Séisme
- 
Risques technologiques
- 
Rupture de barrage

LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Grimaud a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous
(104.2 MHz)



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** en vous rendant dans les lieux suivants :

Accueil mairie / Office du Tourisme / Police Municipale

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :

1 min 41 s 1 min 41 s 1 min 41 s



5 sec 5 sec

Son modulé

COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde. En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement. Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :



- Pas de vigilance particulière
- Soyez attentif
- Soyez très vigilant
- Une vigilance absolue s'impose

www.meteofrance.com



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité**.



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

Inutile d'aller les récupérer.



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



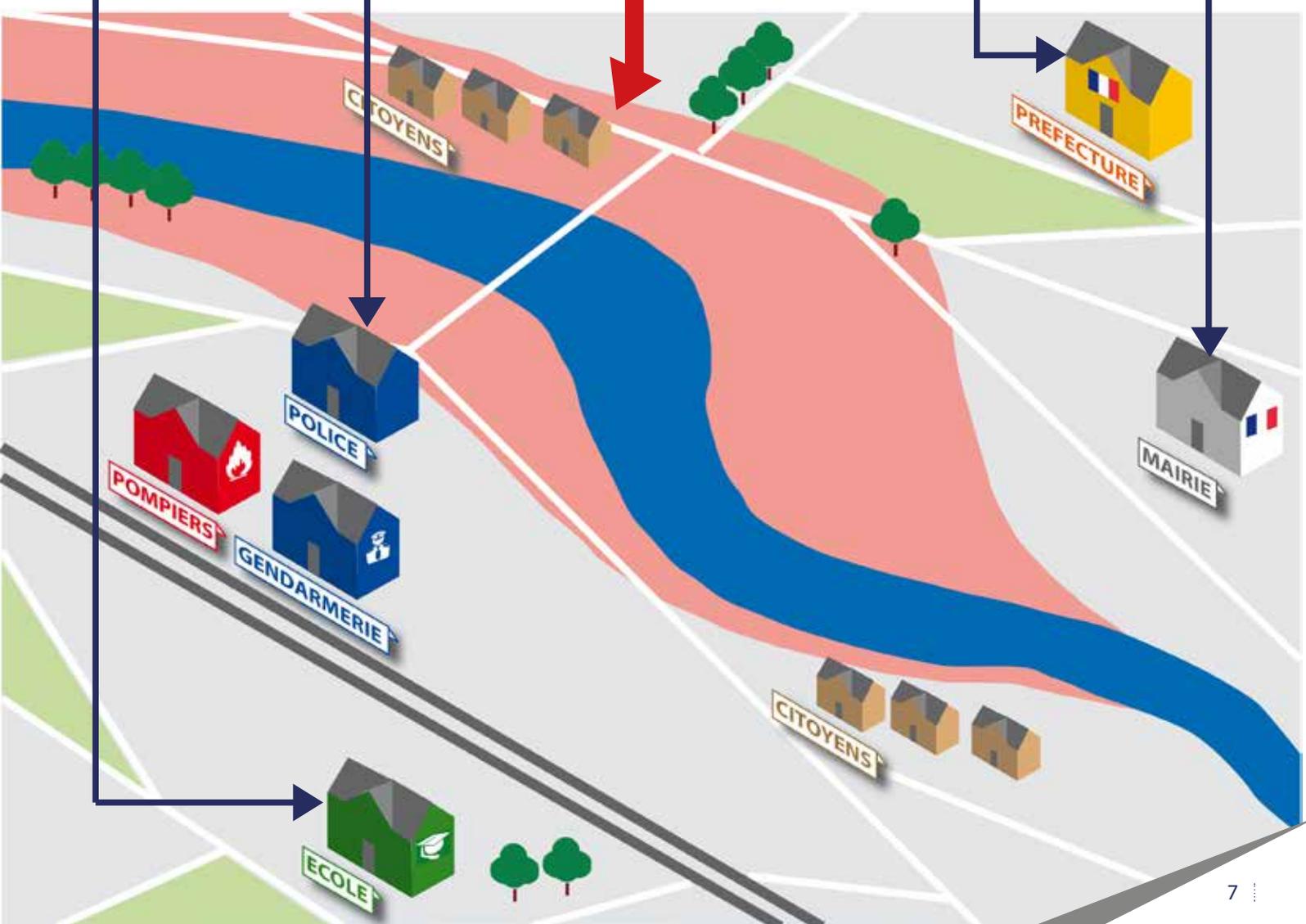
LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



LE RISQUE INONDATION

Inondations du 09/11/2011 - © Mairie de Grimaud

La commune de Grimaud est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent. La Gisle et plusieurs de ses affluents (la Garde, l'Avelan notamment), ainsi que des ruisseaux côtiers (par exemple le ruisseau de Puere) sont concernés par ce type de phénomène.

Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies (quartier des Vigneaux par exemple).

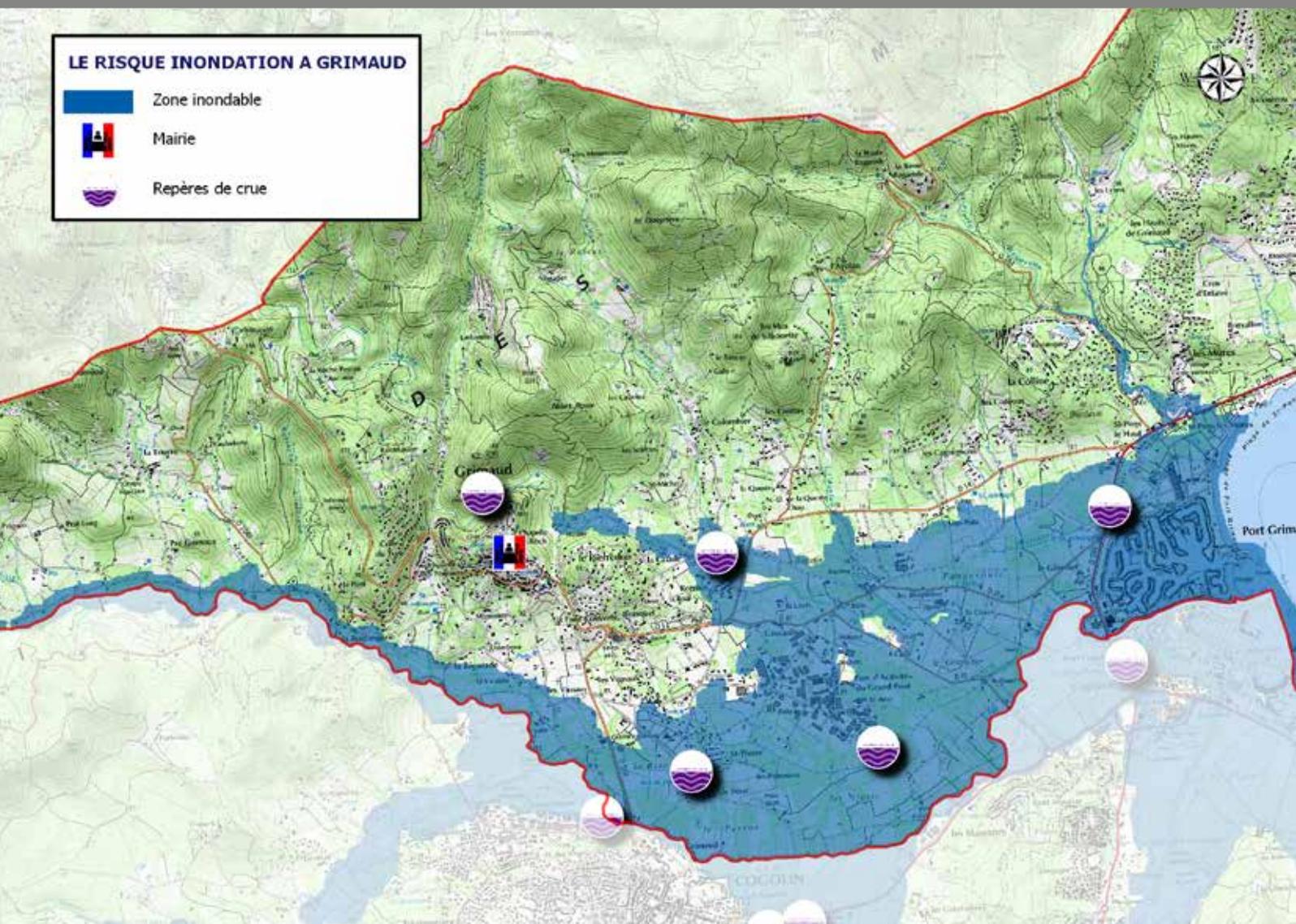
4

**EVENEMENTS
RECENTS SUR
LA COMMUNE
DE GRIMAUD :**

- 18-19/09/2009
- 04-10/11/2011
- 14/12/2012 (plus forte crue connue)
- 25-28/11/2014

LE RISQUE INONDATION A GRIMAUD

-  Zone inondable
-  Mairie
-  Repères de crue



CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant

-  Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

-  Montez à l'étage ou en hauteur
-  Coupez le gaz et l'électricité
-  Confinez-vous
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
-  Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
-  Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

-  Aérez le bâtiment
-  Prenez des photos des dégâts
-  Apportez votre aide

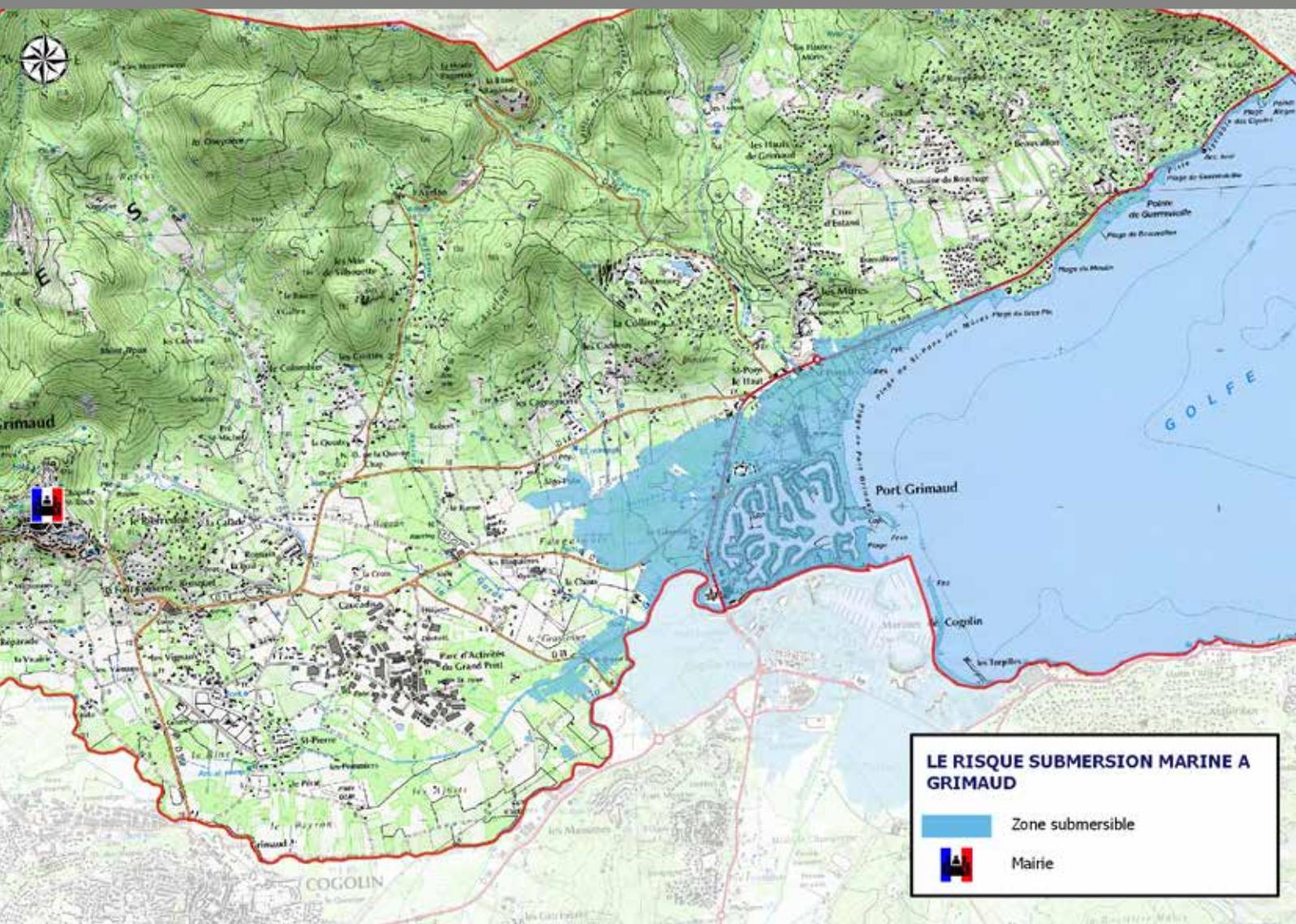
LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Dégâts suite au coup de mer du 09/11/2011 - © Mairie de Grimaud

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Grimaud** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Grimaud, les secteurs de Port Grimaud, Ginestel et tout la bande située entre la route du Littoral et la mer sont particulièrement exposés à ce phénomène.



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confiniez-vous



Écoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

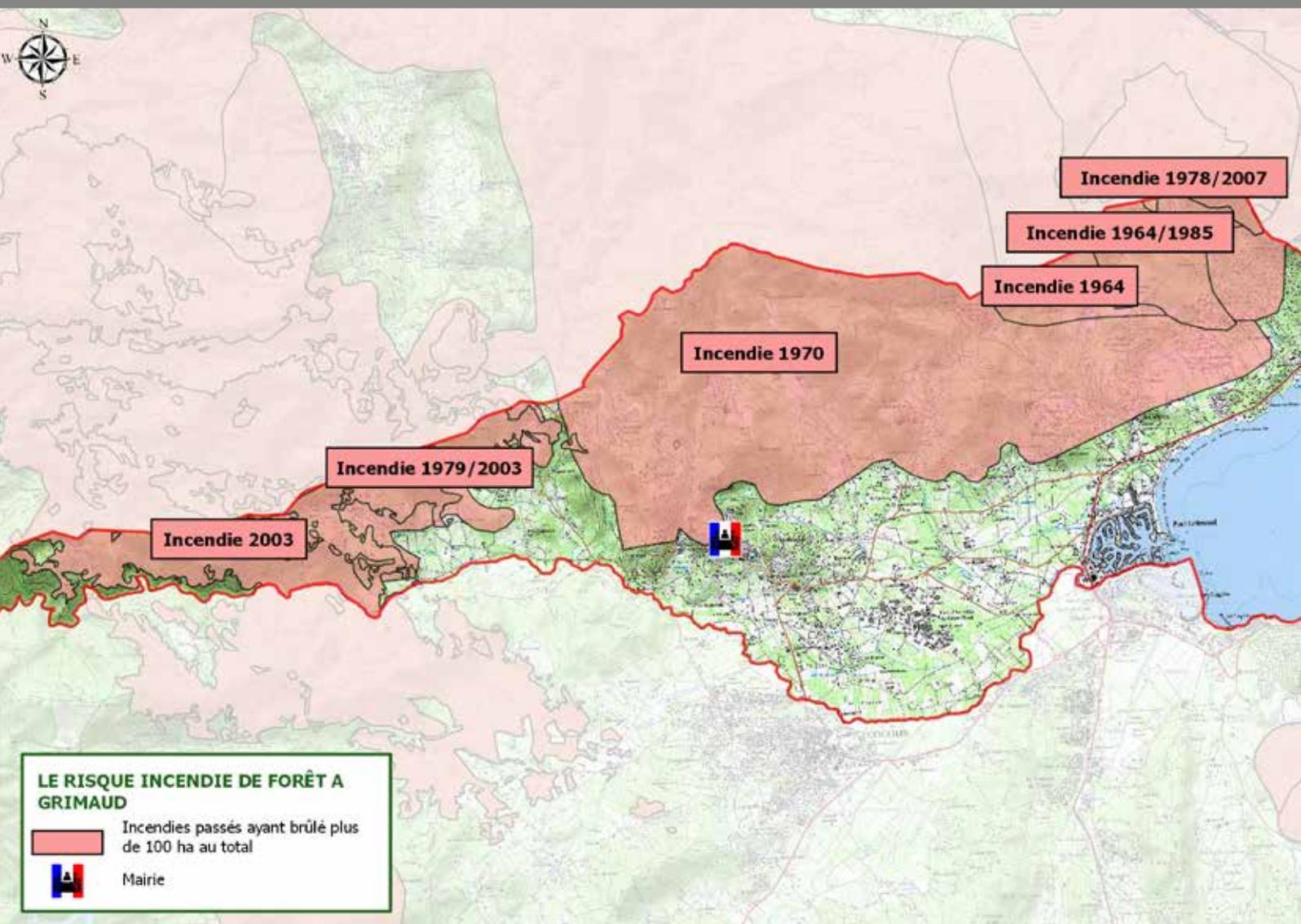
© Mairie de Grimaud

La commune de **Grimaud**, située au cœur du **massif des Maures**, a déjà connu **118 incendies** depuis 1973 (données Prométhée), auxquels viennent s'ajouter les incendies plus anciens de 1964 et 1970.

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr.

3 EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE DE GRIMAUD :

Eté 1970 : 998 ha
1979 : 237 ha
2003 : 448 ha



CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

Avant

 Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

 Laissez libre l'accès au bâtiment

 Coupez le gaz et l'électricité

 Confinez-vous

 N'allez pas chercher vos enfants à l'école

 Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

 Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

 Aérez le bâtiment

 Prenez des photos des dégâts

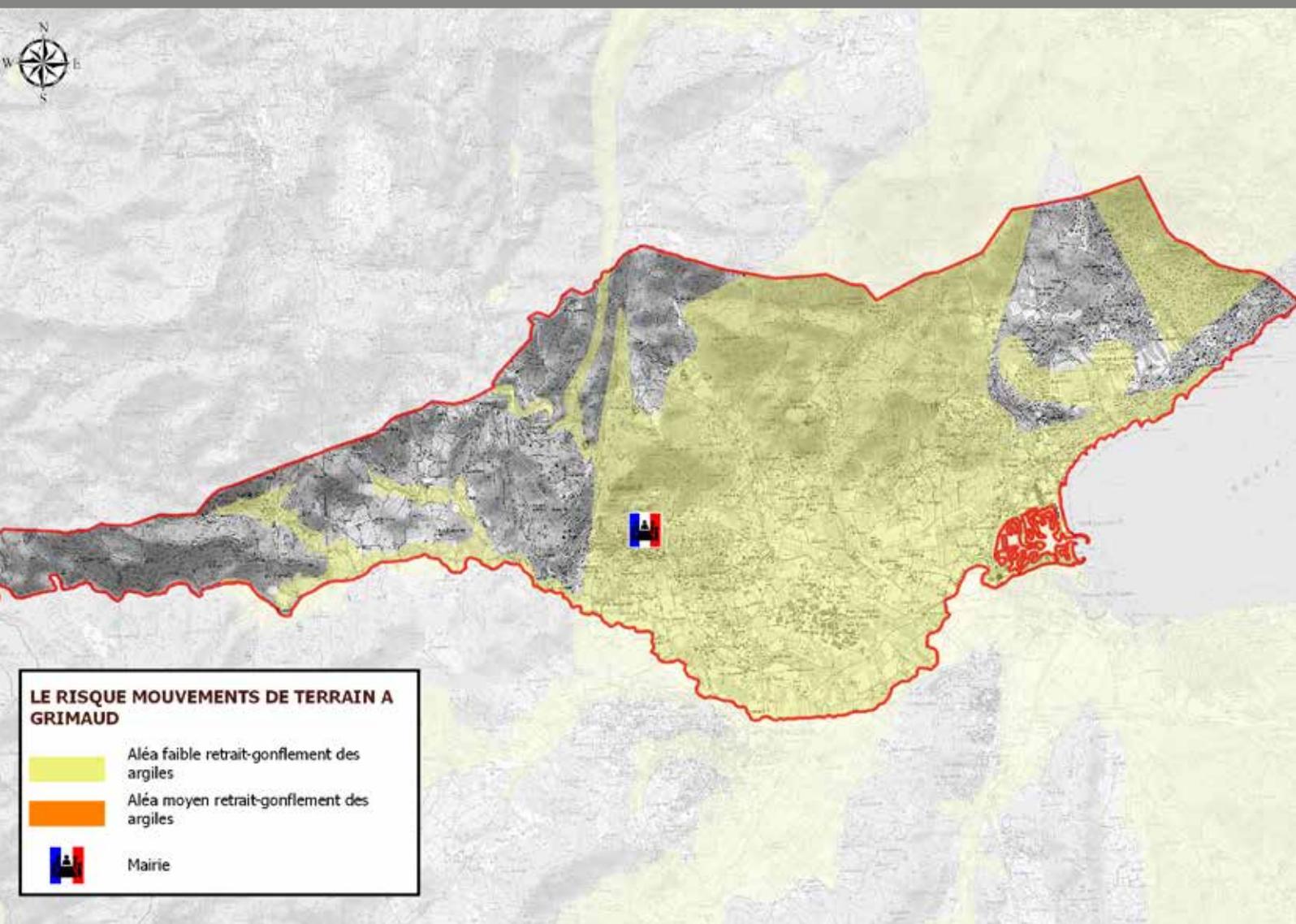
 Apportez votre aide

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Grimaud, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).

Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses, comme en **novembre 2011** et en **novembre 2014**, où des coulées de boue s'étaient formées lors de l'épisode pluvieux.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide sans vous mettre en danger

LE RISQUE SISMIQUE

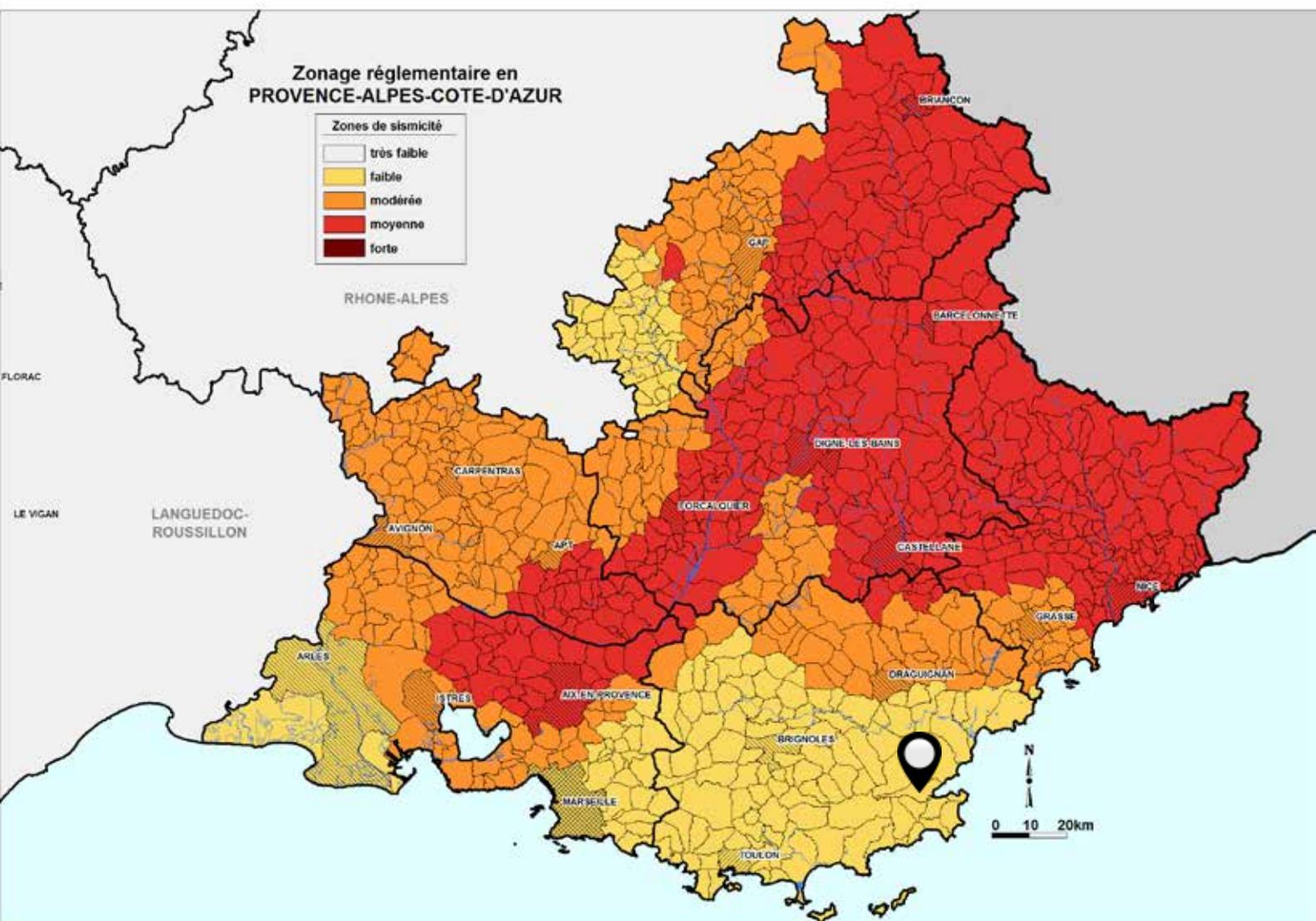
La commune de Grimaud est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

6 SEISMES DEJA RESSENTIS SUR LA COMMUNE :

- le 11/06/1909
- le 19/03/1935
- le 17/02/1947
- le 04/05/1958
- le 26/12/1989
- le 25/02/2001



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Eloignez-vous des bâtiments



Prenez des photos des dégâts

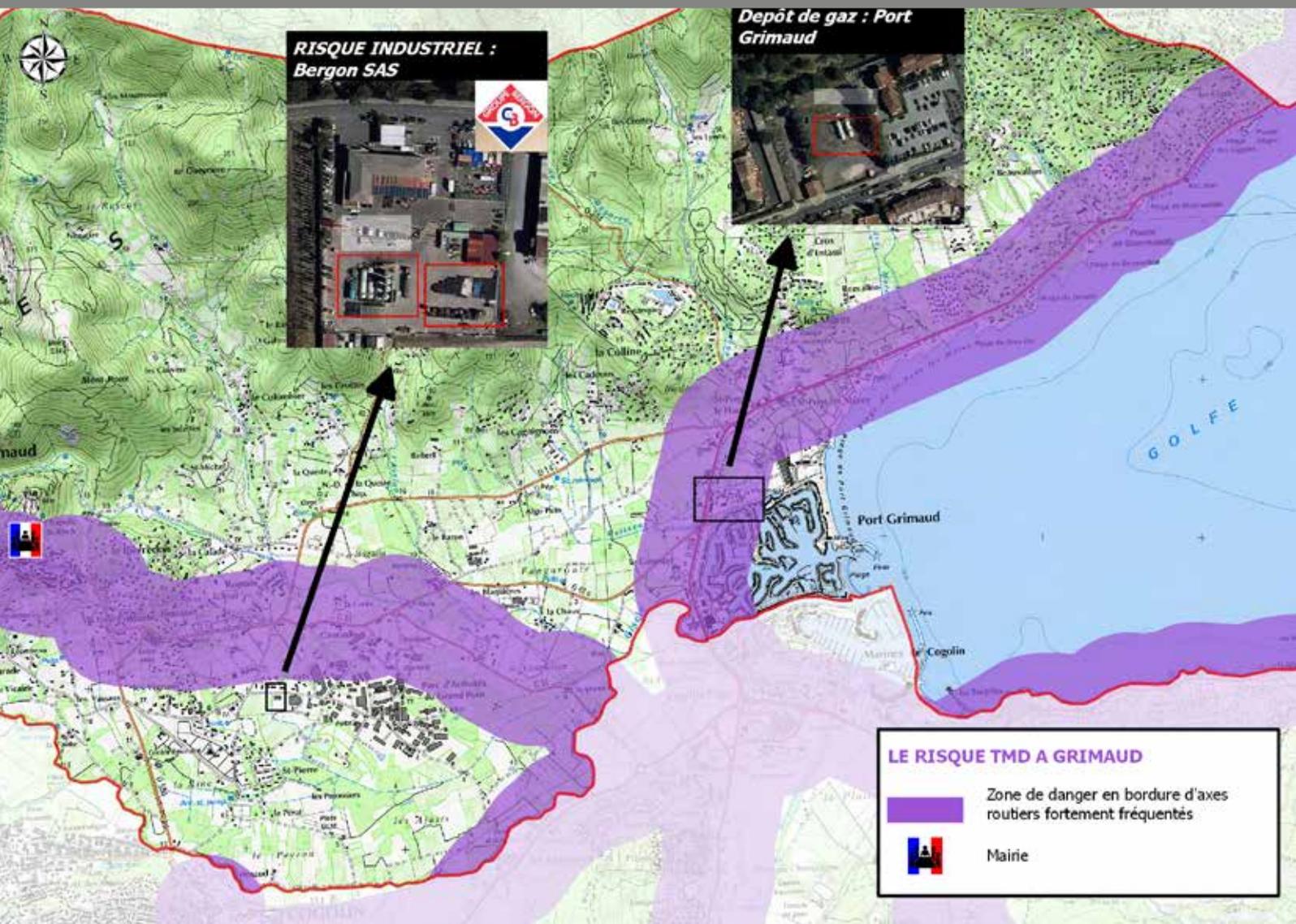
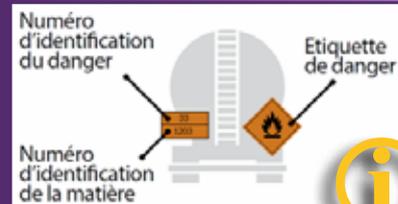
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES (TMD & INDUSTRIEL)

La commune de Grimaud est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via les **Routes Départementales 559, 558 et 61**, qui sont des axes fortement fréquentés.

La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.

Un risque industriel est également présent sur le territoire de par la présence de la société Bergon (cf. carte ci-dessous).

LA SIGNALISATION TMD



CONSIGNES A RESPECTER en cas d'ACCIDENT TMD

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allumez pas de flamme



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Prenez des photos des dégâts

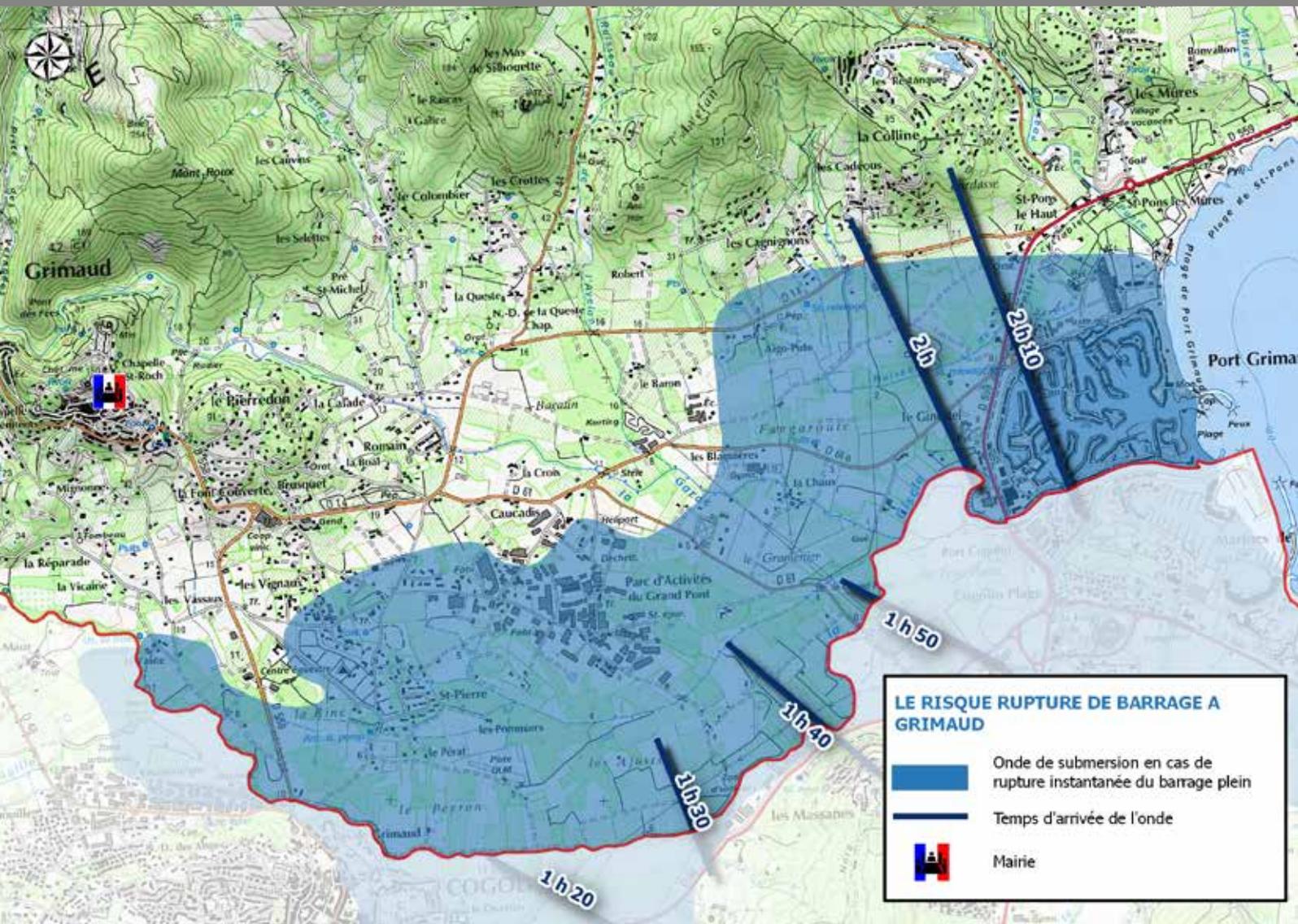


Apportez votre aide sans vous mettre en danger

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Grimaud est située en aval du **barrage de la Verne**. Ce barrage en terre d'une hauteur de 42 m et permettant de retenir jusqu'à 8 Mm³ d'eau, est en service depuis 1991 et sert pour l'alimentation en eau potable.

En cas de rupture instantanée et en étant plein, il provoquerait une onde de submersion qui atteindrait la commune en **1h20 environ**. La probabilité de ce risque reste malgré tout très faible. En effet, le barrage est **surveillé** quotidiennement par l'exploitant, qui signalerait la moindre anomalie aux services associés (bien avant la rupture).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de RUPTURE DE BARRAGE

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque et sur les points hauts

Pendant



Evacuez et gagnez un point haut



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



A l'intérieur d'un immeuble, montez au plus haut étage



Ne revenez pas sur vos pas

Après



Aérez et désinfectez les pièces



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

L'HEBERGEMENT D'URGENCE



1 ETABLISSEMENT IDENTIFIE POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE



LA SALLE
BEAUSOLEIL

LES CONTACTS UTILES

NUMERO D'URGENCE

112

MAIRIE DE GRIMAUD

04 94 55 69 00

POLICE MUNICIPALE

04 94 55 09 88

PREFECTURE (standard)

04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR
www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
www.cc-golfedesainttropez.fr

SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



Inondation



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Submersion marine



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Incendie de forêt



Laissez libre l'accès au bâtiment



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Mouvements de terrain



Quittez le bâtiment endommagé



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Séisme



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Transport de Matières Dangereuses



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Confinez-vous



N'allumez pas de flamme



Rupture de barrage



Montez à l'étage d'un immeuble ou sur un point haut



Ne revenez pas sur vos pas



Découpez cette synthèse et conservez la précieusement